

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-Le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> REÇU A LA SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES-SOUS-LE-VENT DATE 15 MAI 2012 12 57 </div>

DELIBERATION

N° 19/12 du 09 mai 2012

Portant annulation de la délibération n°14/12 du 19 mars 2012 autorisant le Président de la Communauté de communes Hava'i à signer avec les communes de Tumaraa et de Taputapuatea les conventions de mise à disposition du personnel à la Communauté de communes à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2012

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 09 mai 2012 à 09 heures, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n°20/12 du 03 mai 2012,

Sous la présidence de Monsieur TETUANUI Cyril, 1^{er} Vice-président,

Avec Monsieur ROOPINIA Myron, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

10 membres du conseil communautaire étant en exercice,

08 membres sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote,

01 membre absent au moment du vote et ayant donné pouvoir: Monsieur EBB Moïse procuration à Monsieur BROTHERSON Emile,

01 membre absent pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir,

Indication sur le résultat du vote :

Présent(s) : 08

Votant(s) : 09 (dont 1 procuration)

Abstention(s) : 00

Exprimé(s) : 09

Vote(s) pour : 09

Vote(s) contre : 00

Délibération n° 19/12 du 09 mai 2012

Portant annulation de la délibération n° 14/12 du 19 mars 2012 autorisant le Président de la Communauté de communes Hava'i à signer avec les communes de Tumaraa et de Taputapuatea les conventions de mise à disposition du personnel à la Communauté de communes à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2012

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1712/SA ISLV du 30 décembre 2011 portant création de la Communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération n°14/12 du 19 mars 2012 autorisant le Président de la Communauté de communes Hava'i à signer avec les communes de Tumaraa et de Taputapuatea les conventions de mise à disposition du personnel à la Communauté de communes à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2012 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Le conseil communautaire annule la délibération n° 14/12 du 19 mars 2012.

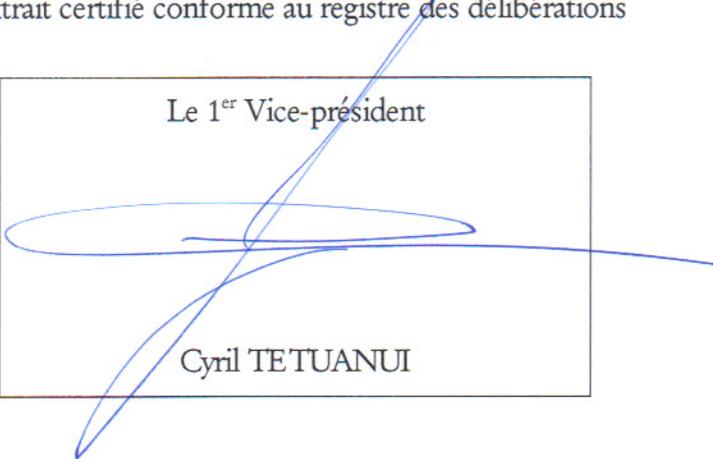
Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

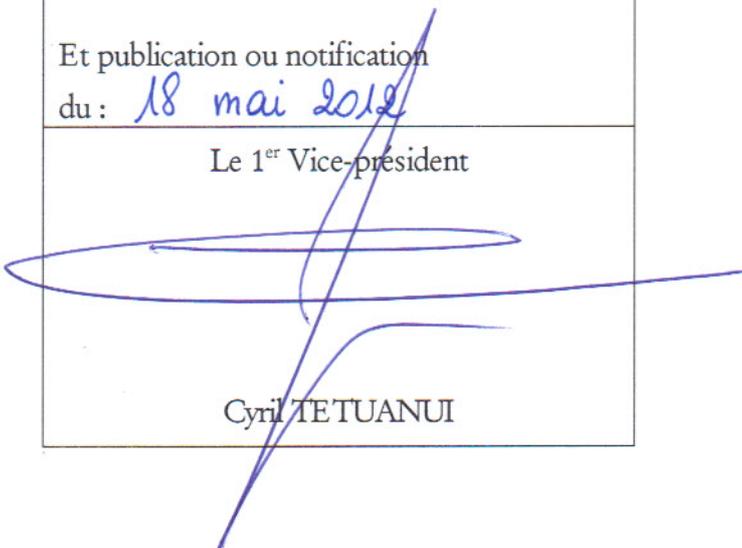
Fait et délibéré le 09 mai 2012

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le 1^{er} Vice-président



Cyril TETUANUI

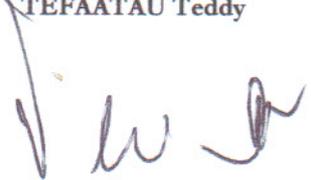
Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le : <i>15 mai 2012</i>
Et publication ou notification du : <i>18 mai 2012</i>
Le 1 ^{er} Vice-président

Cyril TETUANUI

Délibération n° 19/12 du 09 mai 2012

Portant annulation de la délibération n° 14/12 du 19 mars 2012 autorisant le Président de la Communauté de communes Hava'i à signer avec les communes de Tumaraa et de Taputapuatea les conventions de mise à disposition du personnel à la Communauté de communes à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2012

Délibération n° 19/12 du 09 mai 2012 portant annulation de la délibération n°14/12 du 19 mars 2012 autorisant le Président de la Communauté de communes Hava'i à signer avec les communes de Tumaraa et de Taputapuatea les conventions de mise à disposition du personnel à la Communauté de communes à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2012.

Ont participé à l'élection :

<p>1^{er} Vice-président TETUANUI Cyril</p> <p>P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>2^{ème} Vice-président VAIRAAE épouse TAEAE Micheline</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>3^{ème} Vice-président ROOPINIA Myron</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>	<p>Observations</p>	<p>Observations</p>
<p>Délégué titulaire TEFAATAU Teddy</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire TERIIHAUNUI Hiomai</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire TAUMI Raita</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>	<p>Observations</p>	<p>Observations</p>
<p>Délégué titulaire TEIHOTAATA Tehipaia</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire Moïse EBB</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire TAEA Jeannette</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>	<p>Observations procuration à Emile BROTHERRSON</p>	<p>Observations</p>

P = Pour

C = Contre

A = Abstention